

**SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DU 10 NOVEMBRE 2021 À 13 H 30**

Projet d'ordre du jour

- 1. Bienvenue par monsieur le préfet, constatation du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Procès-verbaux**
 - 3.1. Suivi des résolutions du comité administratif (Document 3.1)
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 octobre 2021 : adoption (Document 3.2)
 - 3.3. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021 : adoption (Document 3.3)
- 4. Présentation des organismes et individus**
- 5. Administration générale**
 - 5.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 5.1.1. Liste des paiements en fonction du règlement décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire (Document 5.1.1)
 - 5.1.2. Rapport de dépenses du directeur général - Congrès 2021 de la Fédération québécoise des municipalités : adoption (Document 5.1.2)
 - 5.1.3. Rapport de dépenses – Rencontre-échange avec les élues et élus du 28 septembre 2021 : adoption (Document 5.1.3)
 - 5.1.4. Budget - suivi : information
 - 5.1.5. Frais de représentation
 - 5.1.5.1. Remboursement des dépenses de madame Mylène Galarneau, pour un montant de 130 \$ pour les mois de septembre et octobre 2021 : autorisation (Document 5.1.5.1)
 - 5.1.6. Formations
 - 5.1.6.1. Formation de secouristes en milieu de travail pour deux employées de la MRC au coût de 250 \$ avant taxes : autorisation (Document 5.1.6.1)
 - 5.1.6.2. Participation de deux agents en environnement aux formations de l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR), trois webinaires de 2 h 30 min chacun, pour un montant de 310 \$ avant taxes : autorisation (Document 5.1.6.2)
 - 5.1.7. Achats / Abonnements
 - 5.1.7.1. Achat de matériel d'entreposage pour la collecte du polystyrène dans le réseau des écocentres pour un montant maximal de 3 000 \$ avant taxes : autorisation (Document 5.1.7.1)
 - 5.1.7.2. Abonnement à Notarius pour l'utilisation de signature électronique d'ingénieure de madame Stéphanie Lavergne aux coûts de 140 \$ pour frais d'adhésion unique et de 185 \$ pour abonnement annuel 2021-2022 pour un montant total de 325 \$ excluant les taxes applicables : autorisation (Document 5.1.7.2)

5.2. GREFFE ET LÉGISLATION

- 5.2.1. Protocole d'entente et versement de la subvention de 15 000 \$ visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2022 : autorisation (Document 5.2.1)
- 5.2.2. Octroi de contrat à madame Véronique Bouchard pour un montant maximum de 24 088,46 \$, taxes incluses pour la gestion des programmes d'habitation de la Société d'Habitation du Québec : autorisation (Document 5.2.2)
- 5.2.3. Octroi de mandat au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges pour révision du Calendrier de conservation de la MRC ainsi que d'autres projets de gestion documentaire pour un coût total de 11 159,50 \$: autorisation (Document 5.2.3)
- 5.2.4. Avis de conformité
 - 5.2.4.1. Municipalité des Coteaux - Règlement numéro 275 modifiant le Règlement de zonage numéro 19 afin de modifier les usages autorisés dans la zone H-1-106 : autorisation (Document 5.2.4.1)
 - 5.2.4.2. Municipalité de Saint-Polycarpe - Règlement numéro 110-2012-02 modifiant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 110-2012 et Règlement numéro 113-2012-11 modifiant le Règlement de zonage numéro 113-2012 afin de se conformer à la modification du Plan d'urbanisme numéro 110-2012 : autorisation (Document 5.2.4.2)
 - 5.2.4.3. Ville de L'Île-Perrot - Règlement numéro 692-01 modifiant le Règlement numéro 692 relatif à la construction afin de retirer l'obligation de validation des codes de construction et de sécurité par le fonctionnaire désigné : autorisation (Document 5.2.4.3)
 - 5.2.4.4. Ville de Vaudreuil-Dorion - Règlement numéro 1275-298 modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre les agences d'assurances et courtiers en transport lourd de la classe d'usage « Industrie mixte (I2) » : autorisation (Document 5.2.4.4)
 - 5.2.4.5. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour un cimetière, des lots numéro 1 543 839 et 4 711 706 de la Ville de Vaudreuil-Dorion : positionnement (Document 5.2.4.5)
- 5.2.5. Culture
 - 5.2.5.1. Avenant 2 - Prolongation à l'Entente de développement culturel 2018-2020 avec le ministère de la Culture et des Communications : autorisation de signature (Document 5.2.5.1) (Document 5.2.5.1-1)
- 5.2.6. Sécurité
 - 5.2.6.1. Renouvellement du contrat d'entretien du réseau de radiocommunication de la MRC avec le Groupe CLR pour un montant de 18 543,17 \$, taxes incluses, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 : autorisation (Document 5.2.6.1)
 - 5.2.6.2. Octroi de contrat pour services professionnels en radiocommunication à la firme Origine pour un montant de 13 000 \$, plus taxes applicables : autorisation (Document 5.2.6.2)
- 5.2.7. Info territoire
 - 5.2.7.1. Renouvellement de l'entente semi-annuelle avec la firme K2 Géospatial pour une période de (6) six mois pour les services d'hébergement et la diffusion des données géomatiques via la solution JMap pour un montant de 21 450 \$, plus les taxes applicables : autorisation (Document 5.2.7.1)
- 5.2.8. Cours d'eau
 - 5.2.8.1. Projet ReSource du COBAVER-VS : appui financier et autorisation de signature de l'entente (Document 5.2.8.1)

5.2.8.2. Obstruction par barrages de castors sur le cours d'eau Chevrier/Grande-Ligne-de-Rigaud sur le lot 3 609 228 dans la ville de Rigaud : mandat au trappeur Patrick Rozon pour le piégeage des castors d'un montant maximum de 1 000 \$ (Document 5.2.8.2)

5.2.8.3. Obstruction par barrages de castors sur le cours d'eau Chevrier/Grande-Ligne-de-Rigaud sur le lot 3 609 228 dans la ville de Rigaud : mandat à Construction J. Richard Gauthier inc. pour le retrait du barrage de castors pour un montant maximum de 1 034,78 \$, toutes taxes incluses (Document 5.2.8.3)

5.2.9. Environnement

5.2.9.1. Octroi d'un mandat à Blain Joyal Charbonneau pour apporter des modifications aux tableaux de bord des Plans de gestion des matières résiduelles et ajouter les années 2021-2022-2023, pour un montant maximal de 3 850 \$ avant taxes : autorisation (Document 5.2.9.1)

5.3. Bâtiments

6. Communication

7. Ressources humaines

7.1. Spécialiste en géomatique – Entérinement en fonction de la convention collective en vigueur : autorisation (Document 7.1)

8. Sécurité

8.1. Sécurité publique

8.2. Sécurité incendie

8.3. Sécurité civile

9. Cour municipale

10. Environnement

10.1. Cours d'eau

10.2. Matières résiduelles

10.3. Écocentres

11. Aménagement et urbanisme

11.1. Aménagement, urbanisme et zonage

11.2. Schéma d'aménagement révisé

12. Développement

12.1. Promotion et développement économique

12.2. Développement social

13. Affaires nouvelles

14. Rapport des élus

15. Période de questions allouée aux citoyens

16. Clôture ou ajournement de la séance